



Accident de la route responsabilité

Par **Marou34**, le **20/06/2018 à 04:01**

Bonjourrrrrn rn samedi j'ai eu un accident de la route je circulais en moto sur une rnrndouble
voix séparer par un terre plein central , je roulais donc à gauche rnet il y avait une voiture à
droite qui a déboulé d'un coup sans clignotant je n'ai pas pu l'éviter je l'ai taper sur le
clignotant arrière , d'après vous qui est responsable lui car il a changeais de files ou moi qui
suis rester sur ma file mais n'ai pu éviter le choc ? rnrnD'ailleurs le mec roulais en tong je l'ai
bien dit à l'assureur et j'ai deux témoins qui l'on vu le faire une queue de poisson et que je n'ai
pas pu l'éviter rnMerci de votre aide

Par **chaber**, le **20/06/2018 à 06:36**

bonjourrrrrnComment est rédigé le constat amiable:rn- croix pour A croix pour Brn- plan
précisrn- observationsrn- les témoins sont-ils mentionnés?

Par **Lag0**, le **20/06/2018 à 07:26**

Bonjour,rnEffectivement, si le constat est correctement rempli, c'est à dire :rn- pour vous case
9 cochée : roulait dans le même sens et sur une file différente.rn- pour l'autre conducteur, case
10 : changeait de file.rnVous n'aurez aucune responsabilité (j'ai malheureusement testé le
même accident que vous).rnMais c'est avant tout le constat qui compte et ces 2 cases...